

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA FOREST LANDERNEAU, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur David ROULLEAUX, Maire.

Tous les élus étaient présents à l'exception de :

- Mme MARIA COSTA, excusée, ayant donné procuration à Mme Pauline BENOIT
- M. Roland POHREL, excusé, ayant donné procuration à M. Jean-Christophe LUNVEN
- M. Thierry ROUDAUT, excusé, sans procuration
- Mme Bénédicte QUELENNEC, excusée, sans procuration

Secrétaire de séance : M. Erwan GALERON

Convocation faite le 12 octobre 2023

Adoption du PV du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 par 15 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Pascal MELLAZA) et 1 NE PRENANT PAS PART AU VOTE (M. Erwan GALERON).

ORDRE DU JOUR

1- Attribution de l'appel à projet « opérateurs immobiliers » - Réalisation d'une opération d'aménagement sur la commune de la Forest-Landerneau - Secteur « LA CAPSULE »

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal, doit se prononcer sur l'unique offre réceptionnée :

La SEMBREIZH – livraison des commerces « bruts de béton » ou livraison des commerces « aménagés ».

La Commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la SEMBREIZH « livraison des commerces aménagés ».

Par 14 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA) et 2 votes CONTRE (M. Jean- Christophe LUNVEN et M. Roland PORHEL), le Conseil municipal décide de :

- Retenir l'offre de la SEMBREIZH – « livraison des commerces aménagés » ;
- Autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement et avenants correspondants.

2- Attribution du marché de requalification de l'entrée nord du bourg

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 octobre 2023, le Conseil municipal décide par 16 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. Pascal MELLAZA) de retenir les offres suivantes :

LOT 1 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS :

Entreprise COLAS Centre-Ouest : montant de l'offre à 699 486,65 € HT

LOT 2 – AMENAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER :

Entreprise JO SIMON : montant de l'offre à 294 336,91 € HT (Tranche Ferme + Tranche Optionnelle)

Et autorise M. le Maire à signer les actes d'engagement et avenants correspondants.

3- Décision modificative N°3 Budget communal – Année 2023

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative suivante à inscrire au budget primitif 2023 de la commune en section d'investissement :

Chapitre 165 : Ouverture de crédits au chapitre 165 – section Investissement - pour le dépôt de garantie de M. Gérard CHAUVEL et de Mme Laura ARCHAMBAULT. Caution reçue par l'EPF et à verser à M. Chauvel.

Chapitre 45 : Ouverture de crédits - reclassement des dépenses engagées en faveur du SDEF et versement de la participation CAPLD (convention financière conclue avec le SDEF).

SECTION INVESTISSEMENT :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
165	Dépôts et cautionnements reçus		+ 3 210,08 €
165	Dépôts et cautionnements versés	+ 3 210,08 €	
Chapitre 165	Charges à caractère général	+2 710,08 €	+ 2710,08 €
4582	Opérations pour compte de tiers - CAPLD		+38 637.92 €
4581	Opérations pour compte de tiers - SDEF	+ 38 637.92 €	
	TOTAL GENERAL	+ 41 848 €	+ 41 848 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°3 pour le budget communal 2023.

4- Demande de subvention du fonds de concours de la CAPLD pour l'aménagement de la piste cyclable VC9

La commune de la Forest-Landerneau sollicite le fonds de concours de la CAPLD pour le projet de requalification d'entrée nord du bourg et l'aménagement de la piste cyclable VC9.

Le projet global d'aménagement est estimé à 475 939 €.

Plan de financement :

SUBVENTIONS SOLLICITEES	MONTANT ACCORDE	DEMANDE EN COURS	DEMANDE REFUSEE
DSIL	95 000 €		
DETR			0
Pacte Finistère 2030 – Volet 2	90 000 €		
Bien vivre partout en Bretagne – Région Bretagne		95 000 €	
Fonds de concours CAPLD (estimation 50 % du solde)		97 969,50 €	
MONTANT TOTAL	185 000 €	192 969,50 €	0

Reste à charge communal estimé à 97 969,50 €

Afin de réaliser ces travaux, la commune sollicite l'aide financière du Fonds de concours communautaire à hauteur de 97 969,50 € sur un budget total de 475 939 €.

Par 16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal décide de :

- Valider la demande de subvention de 97 969,50 € auprès du Fonds de concours communautaire pour l'aménagement de la piste cyclable VC9 ;
- Autoriser M. Le Maire à solliciter les organismes financeurs et à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- Prendre en charge la part qui lui incombe et inscrire les dépenses au budget de la commune.

5- Demande de subvention du fonds de concours de la CAPLD pour la création du City Stade

La commune de la Forest-Landerneau sollicite le fonds de concours de la CAPLD pour le projet de création du city stade.

Le projet global d'aménagement est estimé à 133 992,50 €.

Plan de financement :

SUBVENTIONS SOLLICITEES	MONTANT ACCORDE	DEMANDE EN COURS	DEMANDE REFUSEE
DSIL		72 193 €	
DETR			0
Pacte Finistère 2030 – Volet 1		35 000 €	
Fonds de concours CAPLD (estimation 50 % du solde)		13 399,75 €	
MONTANT TOTAL	0	120 592,75 €	0

Reste à charge communal estimé à 13 399,75 €

Afin de réaliser ces travaux, la commune sollicite l'aide financière du Fonds de concours communautaire à hauteur de 13 399,75 € sur un budget total de 133 992,50 €.

Par 16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal décide de :

- Valider la demande de subvention de 13 399,75 € auprès du Fonds de concours de la CAPLD pour la création du city stade ;
- Autoriser M. Le Maire à solliciter les organismes financeurs et à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- Prendre en charge la part qui lui incombe et inscrire les dépenses au budget de la commune.

6- Echange de terrains entre la commune et les consorts VELGHE au lieu-dit « QUINQUIS BRAZ »

Dans le cadre d'une vente de propriété au lieu-dit Quinquis Braz à la Forest-Landerneau, l'occasion s'est présentée d'effectuer un échange de parcelle privée et de voirie communale entre la propriété des consorts VELGHE et la commune.

La Commune de la Forest-Landerneau acquiert la parcelle Section A 977 entre les points 5, 6, 7, 8 et 9.

Les consorts VELGHE acquièrent la parcelle Section A 146 entre les points 1, 34, 5, 4, 3 et 2.

La cession est gratuite.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le projet d'échange de parcelles précisé ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Par 15 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Catherine VELGHE et M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement à l'échange de parcelles tel que précisé ci-dessus ;
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7- Géo-référencement des réseaux d'éclairage public – programme 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhaite que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1^{er} janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.
- 1^{er} janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Géoréférencement..... 9 500,00 € HT
Soit un total de 9 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 6 650,00 €
⇒ Financement de la commune :
- Géoréférencement 2 850,00 €
Soit un total de 2 850,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ⇒ Accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF,
- ⇒ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 2 850,00 €,
- ⇒ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Liste des extraits de la séance du 16 octobre 2023 :

Numéro d'ordre	Numéro interne	Titre	Vote Pour	Abstention	Vote Contre	Ne prend pas part au vote
	PV 27 09 2023	Approbation du PV du Conseil municipal du 27 septembre 2023	15		1	1
1	DEL2023_16_10_51	Attribution de l'appel à projet « opérateurs immobiliers » - Secteur La CAPSULE	14	1	2	
2	DEL2023_16_10_52	Attribution du marché de requalification de l'entrée nord du bourg	16		1	
3	DEL2023_16_10_53	Décision modificative N°3 – BP 2023 commune	17			
4	DEL2023_16_10_54	Demande de subvention fonds de concours CAPLD pour aménagement piste cyclable VC9	16	1		
5	DEL2023_16_10_55	Demande de subvention fonds de concours CAPLD pour création du city stade	16		1	
6	DEL2023_16_10_56	Echange de terrains entre la commune et les consorts VELGHE au lieu-dit « Quinquis Braz »	15	2		
7	DEL2023_16_10_57	Géoréférencement des réseaux d'échange public par l'intermédiaire du SDEF	17			

ROULLEAUX David	BENOIT Pauline	GALERON Erwan	BENOIT Marilyne
BESCOND Olivier	VELGHE Catherine	ROUDAUT Thierry <i>Excusé</i>	MELLAZA Pascal
DUMESNIL Anne	ROULLEAUX Nathalie	LE CAHAREC Steven	COSTA Maria <i>Procuration à Pauline BENOIT</i>
NICOLAS Angélique	TIRILLY Christophe	DU BOURG Christelle	BERGERE Fabrice
PORHEL Roland <i>Procuration à Jean-Christophe LUNVEN</i>	QUELENNEC Bénédicte <i>Excusée</i>	LUNVEN Jean Christophe	